

Comprendre sa fiche de paie



LES ECR

Les ECR sont les **E**léments **C**omplémentaires de votre **R**émunération
Ils sont versés chaque mois

Ils peuvent être fixes tels que ceux

- liés au diplôme ou au titre professionnel reconnue par la Branche de l'Aide à domicile **attention :il est calculé au prorata du temps de travail*
- liés à l'ancienneté dans la Branche de l'aide à Domicile ** attention il est proratisé par rapport au temps de travail*

Ou bien ponctuels, comme ceux liés

- au travail du dimanche et des jours fériés
- Au cadre des temps d'astreinte

Il y a aussi un élément Complémentaire de Rémunération spécifique au travail de nuit.

Rappel :

Les diplômes de niveau 3 (anciennement niveau V) : 11 points

(CAP, BEP)

Les diplômes de niveau 4 (anciennement niveau IV) : 12 points (bac)

Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez consulter la Convention Collective.

